

Compte-Rendu

COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

04 février 2010

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois s'est réuni le jeudi 04 février 2010 à 17 Heures, au Centre Social des Montoires, rue des Loriots, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Thierry GOIRAND, Président.

Délégués présents : Messieurs HURTIGER, RIVIER, BOUREUX, POUGNY, MATHIEU, LECHAUVE, THIEBAUT, BELLONI, LOFFROY, GOIRAND, CROISSANT, MONTAGNE, TESTARD, DAMIEN, RAT, BARANGER, AUXENFANS.

Mesdames MILAN, GIRARDIN, LOSKOFF, PALLUAU, FROTTIER, JOSEPH, FLIN, SWYNGHEDAUW, VIOLETTE, GIRAULT.

Délégués suppléants présents : Monsieur BEQUIN et Mme BEAUDET.

Mme VAUVILLIERS : *Conseillère Régionale*. M. VAUJOUR, *Trésorier Principal de Gien*.

M EDMET, *Conseiller municipal Châtillon sur Loire*.

Mme PARIS, *Agent de Développement*. Mme LEGAVRE, *Assistante de développement*.

Délégués absents excusés : Messieurs DARMOIS, MARQUET, et Madame ALHANATI.

Mme MARTINEZ-POMMIER, *Sous-préfet de Montargis*.

M. BONNEAU, *Président de la Région Centre*, M. DECELLE, *Conseiller technique Régional*,

M. FRANCOIS, *Président du Conseil de Développement*.

M. PERDEREAU et M. VAUXION, *Conseillers techniques du Conseil Général 45*.

Monsieur POULAIN, *Conseiller général du canton de Briare*.

Délégué absent : Monsieur BODIER.

Monsieur le Président constate le quorum, ouvre la séance et demande l'inscription de trois nouveaux points à l'ordre du jour.

Ces nouveaux points concernent des demandes de subvention respectivement auprès du FISAC, du Conseil Général du Loiret et du Conseil Régional du Centre, dans le cadre de l'ORAC.

Les membres approuvent l'inscription à l'ordre du jour de ces trois nouveaux points.

I – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2010

Le Président procède à la lecture de la note de synthèse. Il rappelle que le Contrat Régional du Pays du Giennois se termine le 30 janvier 2011. De ce fait l'année 2010 devra être consacrée aux travaux d'architecture, aux choix des entreprises dans le cadre des marchés publics et à la signature des ordres de service.

M. HURTIGER demande des précisions concernant l'organisation administrative et financière du SCoT.

M. GOIRAND lui répond que lors du Comité Syndical du 28 octobre 2009, les élus ont décidé de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite avec les Services de l'Etat. Un Bureau d'études sera retenu pour mener à bien l'étude SCoT pour ne pas avoir recours à un recrutement de personnel au sein du SMPG.

M. RAT atteste que la décision a été prise dans ce sens afin d'éviter une augmentation de la masse salariale du Pays.

M. BOUREUX s'interroge sur l'augmentation de la contribution en 2010.

M. GOIRAND lui répond que l'étude pour la mise en place d'un SCoT à l'échelle du Pays du Giennois, d'une durée de 3 ans, peut avoir un coût d'environ 150.000 euros (renseignements pris sur des territoires ayant menés ce type d'études, mais n'ayant pas de similitude en terme de population, de nombre de communes, et de superficie avec le Giennois : Pays du Pithiverais et Agglomération Orléanaise).

Il explique que l'année 2010 sera consacrée au lancement et au suivi de l'opération, sur une durée de 6 mois. Compte-tenu d'un coût estimé à 50.000 euros annuel, la contribution 2010 sera calculée proportionnellement pour 6 mois.

En fonction du résultat du cout réel de l'étude, la contribution s'ajustera sur les exercices suivants.

M. GOIRAND indique que pour 2010, cette augmentation pour l'étude SCoT sera de + 0,50 centimes par habitant, sans pour autant qu'elle soit forcément de + 1 euro pour 2011.

Après cette présentation, les membres présents ont pris acte du débat d'orientation budgétaire pour 2010.

II - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FISAC POUR L'ORAC OU OCMACS (OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES) - VOLETS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT - 1ERE TRANCHE

Le Président procède à la lecture de l'annexe 1 à la note de synthèse.

Mme VAUVILLIERS s'interroge sur le financement du poste de l'animateur dans le cadre de la circulaire FISAC.

M. GOIRAND lui répond que le Pays Foret d'Orléans a conservé son animateur déjà en poste pour la première ORAC. M THOMAS, DRCA n'a formulé aucune objection particulière.

Le SMPG a recruté une animatrice pour sa première ORAC. Cet agent a été titularisé en 2008 pour suivre la seconde opération, pressentie dans le mise en place du Second Contrat Régional de Pays.

La demande de subvention auprès de l'Etat, Fonds FISAC, est approuvée et votée à l'unanimité des membres présents.

III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET POUR L'ORAC OU OCMACS (OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES) - VOLETS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Président procède à la lecture de l'annexe 1 à la note de synthèse. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

La demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret est approuvée et votée à l'unanimité des membres présents.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS DU GIENNOIS POUR L'ORAC OU OCMACS (OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES) - VOLET D'INVESTISSEMENT

Le Président procède à la lecture de l'annexe 1 à la note de synthèse. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

La demande de subvention auprès du Conseil Régional est approuvée et votée à l'unanimité des membres présents.

V - PRESENTATION ET APPROBATION DE L'ETUDE ORAC OU OCMACS (OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES) DU PAYS DU GIENNOIS

Le Président indique qu'une précédente ORAC menée entre 2002 et 2006 a permis d'accompagner le développement des entreprises commerciales et artisanales. Malgré cet outil, des signes de fragilisations du tissu économique restent présents et notamment le vieillissement des responsables et des structures. Ainsi le territoire doit maintenir une stratégie volontariste pour capter la clientèle et maintenir une desserte commerciale et artisanale satisfaisante.

Par délibération en date du 23 octobre 2008, une étude pour le lancement d'une seconde ORAC a été approuvée.

Les objectifs de cette étude en matière d'offre commerciale et artisanale étaient :

- identifier les potentialités de développement,
- réaliser un diagnostic spatial et prospectif,
- anticiper les évolutions des pôles commerciaux du territoire,
- identifier les attentes réelles et les besoins non satisfaits des consommateurs locaux,
- modéliser les différents scénarios d'évolution de ces 2 secteurs sur le territoire,
- proposer une stratégie de développement,
- proposer un plan d'actions opérationnelles,
- préconiser les secteurs géographiques et/ou d'activités à soutenir en priorité.

Les phases d'intervention ont été :

- étude du territoire : l'approche « géo-statistique »
- étude l'offre commerciale et artisanale : l'approche « géo-attractivité »,
- étude de la clientèle : l'approche « géo-marketing »,
- stratégie de développement commercial et artisanal.

M. GOIRAND remercie le travail de M. BELLONI, Président du groupe de travail artisanat – commerce.

Les résultats de l'étude sont présentés par M. LESTOUX, cabinet d'études « Cibles & Stratégies ».

Les enjeux retenus, suite aux réunions de présentation dans les communautés de communes, sont :

- Le soutien à la modernisation et l'accompagnement de l'offre alimentaire sur le Pays.
- La modernisation de l'offre en café / hôtel / restaurant (CHR).
- Le soutien aux projets du centre-ville de Gien sur les volets urbanisme, immobilier, commercial et ambiance d'achat.
- La structuration des entreprises artisanales.
- Le soutien au développement de nouveaux savoir-faire en Haute Qualité Environnementale (HQE).
- La dynamisation des Unions Commerciales.
- Le soutien aux projets de la filière artisanat d'art.

M. LESTOUX rappelle que la première ORAC du Pays du Giennois avait aidé tous les projets de type artisanal et commercial sans distinction. Au vu des résultats de cette opération et du diagnostic du territoire découlant de cette étude, des priorités ont été établies.

De ce fait, tous les projets présentés au Pays ne pourront pas être subventionnés.

M. MATHIEU demande des précisions sur l'action concernant l'aide à l'implantation des entreprises en zones artisanales.

M. LESTOUX reprend la présentation de cette action :

* la Chambre des Métiers du Loiret recensera les zones d'activités et emplacements disponibles sur le Pays puis identifiera les projets d'implantation. L'objectif étant de permettre à l'artisan de dissocier le lieu de travail de l'habitation et ainsi d'anticiper la problématique de la transmission des entreprises.

* Aide directe aux artisans uniquement s'ils s'installent en ZA (aide à la construction de bâtiment et de show room).

M. MATHIEU s'inquiète de l'absence de ZA dans certaines communes. Il pense que cette mesure pourrait inciter l'artisan à quitter la commune.

M. GOIRAND précise que la création de ZA peut être envisagée dans chaque commune. Cette mesure est incitative.

L'étude ORAC est approuvée et votée à l'unanimité des membres présents.

Les documents présentant cette étude et ses résultats seront adressés par courrier ou courriel à chaque commune et autres partenaires du Pays.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Le Président clôture la séance à 18 h 20.

**Le Président,
Thierry GOIRAND**

